

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 16 octobre dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs relatifs à plusieurs de ses compétences dont les Solidarités sociales, territoriales, l'éducation et les finances. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME « J'ENTREPRENDS HA-PY »

Lancé pour la première fois en 2018, le programme « J'entreprends Ha-Py » associe le Département et la Société hydroélectrique du Midi (SHEM) pour permettre à des allocataires du RSA de créer leur propre entreprise. Ces derniers bénéficient d'un accompagnement intensif d'une durée de 6 mois.

La première édition a abouti en 2019 à la création de 12 activités pour 15 participants (dont 2 retours à l'emploi salarié). La deuxième édition a permis la création de 8 entreprises pour 17 participants. 7 projets sont en cours de finalisation et un participant a retrouvé un emploi au cours de la formation.

Face au bilan positif de ces deux premières promotions, le dispositif « J'entreprends Ha-Py » est reconduit entre le Département et la SHEM pour la période 2020-2021.

ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS : 114 638 € ATTRIBUÉS

On estime le nombre d'aidants familiaux à près de 20 000 dans les Hautes-Pyrénées. Le Département les soutient en leur proposant des temps d'accompagnement et de répit.

- **114 638 € de subventions ont été attribuées pour le financement d'actions de soutien sur la période 2020-2022**

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie), partenaire du Département, finance 80% du montant de ces projets. Le Département prend en charge les 20% restants soit 27 507 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP : 1 668 735 € ATTRIBUÉS

- 1 668 735 € de dotations ont été attribuées par le Département aux Services d'Accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et aux Services d'Accompagnement à la Vie sociale (SAVS) au titre de l'année 2020
- Ces structures favorisent l'intégration et de développement de l'autonomie des personnes handicapées

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

CHEMINS DE COMPOSTELLE : FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LES PUBLICS

En adhérant à l'Agence des Chemins de Compostelle (ACIR) en 2019, le Département s'est lancé dans une démarche de valorisation des Chemins de Compostelle sur son territoire. **Un financement de 3 500 € a ainsi été attribué à l'ACIR** pour la réalisation d'une étude sur les publics intéressés par les Chemins. L'objectif est notamment de mesurer l'impact économique que pourrait représenter les Chemins si leur fréquentation se développait.

FONDS SOCIAL EUROPÉEN : 322 500 € DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

- 100 000 € de subventions ont été accordées à l'association Villages Accueillants
- 50 000 € de subventions ont été accordées à l'association Entraide Services
- 172 500 € de subventions ont été accordées à l'association Recup'Actions 65

Ces 3 associations bénéficient d'une subvention du Fonds Social Européen (FSE), validée par le Département, dans le cadre de leur travail d'accompagnement vers le retour à l'emploi de personnes en difficulté.

REGUGE DE CAMPANA : AIDE A LA RECONSTRUCTION

- 246 185 € de subventions ont été attribuées à la Fédération française des Clubs alpins de Montagne (FFCAM) pour la reconstruction du refuge de Campana.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL : PROGRAMMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 21 communes et collectivités locales bénéficient d'une aide du FAR pour un montant de 183 617 € dans le cadre de programmations complémentaires
- Cette dotation concerne les cantons de Bordères-sur-l'Echez, du Moyen-Adour, de Neste-Aure-Louron et du Val d'Adour Rustan Madiranaïs.

ÉDUCATION / COLLÈGES

ÉQUIPEMENT DES CUISINES : 8 610,91 € D'AIDES ATTRIBUÉES

- 3 377 € d'aides attribuées à la Cité scolaire La Serre de Sarsan à Lourdes pour l'acquisition de chariots et la modernisation du logiciel de gestion du self
- 3 320 € d'aides attribuées au collège Gaston Fébus à Lannemezan pour l'acquisition de deux bars à crudités et la mise à niveau du logiciel de gestion
- 251,31 € au collège Desaix à Tarbes pour des réparations urgentes
- 1 662,60 € au collège Paul Eluard à Tarbes pour l'acquisition de fontaines à eau

TARIFS DE RESTAURATION 2021

Pour l'année 2021, le Département limite l'augmentation des tarifs de restauration dans les collèges à 1%. Cette augmentation tient compte de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation sur le volet alimentation, soit +1,1% au cours des 12 derniers mois.

- Le forfait 5 jours pour les demi-pensionnaires est fixé à 503 € (498 € en 2020)
- Le forfait 4 jours pour les demi-pensionnaires est fixé à 459 € (455 € en 2020)

Le coût total d'un repas par élève est évalué à 8 €. 3,16 € sont réglés par les familles, le reste est pris en charge par le Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

CULTURE

FONDS D'AIDE EXCEPTIONNEL AUX ASSOCIATIONS : 195 470 € ATTRIBUÉS

Lors de sa réunion du 15 mai 2020, le Département a voté la mise en place d'un fonds d'aide exceptionnel de 500 000 € destiné aux associations, durement impactées par le confinement et le contexte sanitaire. Le montant d'aide maximum par association s'élève à 20 000 €.

- **Après examen des premières demandes, 29 associations bénéficient à ce jour d'une aide du Département pour un montant total de 195 470 €.**

FINANCES

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RÉNOVATION D'UN EHPAD

- **700 000 € d'emprunts garantis par le Département pour le compte de l'association « Accueil du Frère Jean » dans le cadre de la rénovation de l'aile nord de son Ehpad à Galan.**

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA, Relations presse
Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr